

SA/FC

N° DEL-2026- 23

OBJET

Acquisition d'un petit train
touristique été - hiver

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de **Saint-Lary-Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de **monsieur André Mir, maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 2 mars 2026

Présents : André Mir, Philippe Aizier, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Jacques Roca, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa.

Procuration de madame Aline Nars à monsieur André Mir

Absents/excusés : MM. Jean-Henri Mir, Nicolas Herqué.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **douze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Monsieur René Daran** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 12

Votes pour : **12 + 1 procuration**

Affiché à la porte de la mairie :
Le 13 mars 2026 selon le relevé de
décisions

Rapporteur : André Mir, maire,

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du développement touristique de la commune, l'acquisition d'un petit train touristique permettrait la mise en place d'un parcours sur la découverte du village. L'été, ce petit train animerait le village en parcourant les différentes rues du village. Pour la saison hivernale, ce petit train serait utilisé en complément des navettes lors des forts pics de fréquentation.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver l'acquisition d'un petit train touristique

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 11 mars 2026.



Le maire,


André Mir